

# Le village noble de La Plaigne



En 1772, le curé de la paroisse de Puisseguin, Deluze, répondant à une enquête menée par sa hiérarchie, indique un fait curieux :

« Une tradition qui n'est point équivoque, mais que l'égarément des titres va obscurcir pour l'avenir, et qui a commencé à devenir préjudiciable aux tenanciers, c'est qu'au village de Laplagne, et dans le temps des guerres civiles ou autres qui déterminaient nos princes à voyager, il est accouché dans la maison des Cavois une reine de France, ce qui mérita à ce village le privilège de Nobilité avec exemption de taille, rente et lods et vente, dont celui qui écrit a vu jouir tout le village, qui faute de ses titres a cédé en partie à la force ; duquel privilège cependant jouit encore l'héritier des Cavois, M. Cassagne, chevalier de St Louis ».

Que penser de ce témoignage ? Le curé dit avoir été témoin de l'existence de ce privilège tout en l'ayant vu en partie disparaître. Difficile à mettre en doute. Mais alors qui est cette reine de France évoquée ? Un mythe reposant sur d'autres faits ? On peut faire des hypothèses et se tourner vers la famille d'Albret au XVI<sup>e</sup> siècle, très présente sur le territoire à cette époque. Pour le lieu de l'accouchement, la ferme des Cavois, on peut, peut-être, faire un rapprochement avec la famille des Canoir attestée à Laplagne en 1594 (Arnaud, Estienne, Thonie, Jacques et même « vigne des Canoirs » dans le livre terrier de Guillaume d'Estrabourg) L'orthographe des noms étant très variée selon les scribes, il ne serait pas étonnant qu'il s'agisse de la même famille. Enquête à suivre. Pour l'exemption d'imposition... la Révolution est passée par là et le village « noble » de La Plaigne a retrouvé une égalité de traitement.

Xavier Sublett